

ANNEXE 5

Élection du collège des usagers au Conseil de l'IUT de Vélizy

SCRUTIN DU 1^{ER} FEVRIER 2022

PROCURATION N°2022/IUTDEVELIZY/.....¹

Je soussigné (e) Prénom & NOM (le mandant)

inscrit (e) sur la liste électorale,

donne pouvoir à Prénom & NOM (le mandataire)

inscrit (e) sur la même liste électorale (même collège), pour voter en mes lieu et place, au conseil de l'IUT de Vélizy le 1^{er} février 2022.

À, le
Signature :

RAPPELS - IMPORTANTS :

Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations

LE MANDANT DOIT FOURNIR UNE PHOTOCOPIE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ
(CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ OU DU PASSEPORT OU DU PERMIS DE CONDUIRE)

+

AINSI QU'UNE PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'ÉTUDIANT

¹ À remplir par l'administration de l'UVSQ

PROCÉDURE ÉTABLISSEMENT D'UNE PROCURATION
--

Tout électeur empêché de voter personnellement (le mandant) peut donner procuration écrite à un autre électeur (le mandataire) inscrit sur la même liste électorale.

Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations pour une même élection.

Formulaire : retrait et mentions obligatoires

- ❖ Le formulaire est :
 - téléchargeable sur le site Web de l'Université
 - disponible auprès du responsable administratif de la composante de rattachement
- ❖ Le formulaire de procuration doit comporter les mentions suivantes :
 - Nom et prénom du mandataire
 - Nom et prénom du mandant
 - Collège(s), et secteur le cas échéant, pour lesquels le mandant donne procuration
 - Composante de rattachement du mandant
 - Signature du mandant
- ❖ La procuration doit être manuscrite, écrite lisiblement. Elle ne doit être ni raturée, ni surchargée.

Modalités de dépôt et enregistrement

- ❖ Le mandant (celui qui donne procuration) transmet sa procuration, accompagnée des pièces justificatives, par voie électronique (catherine.moreau@iut-velizy.uvsq.fr ou chrystelle.scafarto@iut-velizy.uvsq.fr) ou physiquement au responsable administratif de sa composante.
- ❖ Les pièces à transmettre avec la procuration sont 2 justificatifs d'identité : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte professionnelle, carte d'étudiant ou certificat de scolarité.
- ❖ Le responsable administratif conserve l'original du document et sollicite un numéro auprès de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles. Après numérotation, une copie est adressée au mandant. Le courriel de transmission de la procuration vaut attestation de dépôt.